

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 14 juin 2023	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- L'exploitant demande que le parent l'informe si l'enfant sera absent. Les parents sont avisés lorsqu'un enfant a une maladie transmissible.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Le matériel et l'équipement dans l'aire de jeu sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Observations: la collation, jeux libres et jeux extérieurs.
- Discussions avec la directrice concernant le terrain de jeu. Les trois structures fixes (l'avion avec les sièges jaunes), la structure (dôme) et la structure bleu et rouge ne devraient pas être utilisées avant d'ajouter de la surface de protection et de trouver le manuel du fabricant.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juin 2023

Date

original signé par
Lilie Bujold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juin 2023

Date